

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

N°002

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 32	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize novembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme LETAO donne pouvoir à Mme MONTUSSAC, M. ARIAS donne pouvoir à M. LEUBA, M. ALBAREL donne pouvoir à Mme CHESA, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme GASC donne pouvoir à Mme BARTHES, M. OUDDANE donne pouvoir à M. CAMBON, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme TRIAY donne pouvoir à M. LAREDJ, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. LECINA.

M. Yazid LAREDJ est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

En fonctionnement, le budget est augmenté de 33.946 € en dépenses et en recettes.

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	26.446,00 €	33.946,00 €
Opérations d'ordre	7.500,00 €	0,00 €
Total	33.946,00 €	33.946,00 €

En investissement, le budget est augmenté de 278.932 € en dépenses et en recettes.

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	278.932,00 €	271.432,00 €
Opérations d'ordre	0,00 €	7.500,00 €
Total	278.932,00 €	278.932,00 €

Le détail des opérations par chapitre est transcrit ci-dessous ainsi que sur la maquette budgétaire de la décision modificative.

Fonctionnement

Recettes : 33.946 €

Produits des services et du domaine : 25.813 €

Réduction de la participation demandée au Budget Principal pour la fourniture de repas aux Restaurants du Cœur compte tenu des livraisons effectives : - 1.952 €

Facturation à la Commune de Cazilhac des repas produits pour les besoins des ses écoles publiques : + 27.765 €

Autres produits de gestion courante : 5.500 €

Ajustement de la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal

Reprises sur provisions : 2.633 €

Mise à jour des provisions pour dépréciation des comptes de redevables. La provision à constituer en 2025 (15 % des recettes non recouvrées datant d'au moins 2023) permet une reprise de 2.633 € sur les provisions constituées au 1^{er} janvier 2025.

Dépenses : 33.946 €**Charges à caractère général : 11.446 €**

Augmentation du crédit d'achat de barquettes alimentaires : 15.000 €

Réduction de la ligne budgétaire concernant les annonces : - 3.554 €

Autres charges de gestion courante : 15.000 €

Inscription de 15.000 € en admission en non-valeur compte tenu de l'ancienneté de certains impayés de cantine (années 2017 à 2020)

Dotations aux amortissements : 7.500 €**Investissement****Dépenses : 278.932 €****Dépenses d'équipement : 278.932 €**

Acquisition d'une station de lavage pour les bacs gastronomes (225.846 €), de contenants réemployables (50.625 €) ainsi que les frais d'annonces et d'insertions

Recettes : 278.932 €

Inscription d'une subvention de l'ADEME concernant la laverie (station de lavage et contenants réemployables) de 172.932 €

Ajustement de la subvention du Budget Principal : 98.500 €

Dotations aux amortissements : 7.500 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter une première décision modificative du Budget annexe de la Cuisine Centrale (DM1).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251113-27499-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025
Publication : 17/11/2025